

ILNAS

Institut luxembourgeois de la normalisation
de l'accréditation, de la sécurité et qualité
des produits et services

ILNAS-EN 16842-1:2018

Chariots de manutention automoteurs - Visibilité - Méthodes d'essai et vérification - Partie 1 : Prescriptions générales

Kraftbetriebene Flurförderzeuge -
Sichtverhältnisse - Prüfverfahren und
Verifikation - Teil 1: Allgemeine
Anforderungen

Powered industrial trucks - Visibility -
Test methods and verification - Part 1:
General requirements

05/2018



Avant-propos national

Cette Norme Européenne EN 16842-1:2018 a été adoptée comme Norme Luxembourgeoise ILNAS-EN 16842-1:2018.

Toute personne intéressée, membre d'une organisation basée au Luxembourg, peut participer gratuitement à l'élaboration de normes luxembourgeoises (ILNAS), européennes (CEN, CENELEC) et internationales (ISO, IEC) :

- Influencer et participer à la conception de normes
- Anticiper les développements futurs
- Participer aux réunions des comités techniques

<https://portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/participer-normalisation.html>

CETTE PUBLICATION EST PROTÉGÉE PAR LE DROIT D'AUTEUR

Aucun contenu de la présente publication ne peut être reproduit ou utilisé sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit - électronique, mécanique, photocopie ou par d'autres moyens sans autorisation préalable !

NORME EUROPÉENNE ^{ILNAS-EN 16842-1:2018} **EN 16842-1**

EUROPÄISCHE NORM

EUROPEAN STANDARD

Mai 2018

ICS 53.060

Version Française

Chariots de manutention automoteurs - Visibilité - Méthodes d'essai et vérification - Partie 1 : Prescriptions générales

Kraftbetriebene Flurförderzeuge - Sichtverhältnisse -
Prüfverfahren und Verifikation - Teil 1: Allgemeine
Anforderungen

Powered industrial trucks - Visibility - Test methods
and verification - Part 1: General requirements

La présente Norme européenne a été adoptée par le CEN le 9 juillet 2017.

Les membres du CEN sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à la Norme européenne. Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Centre de Gestion du CEN-CENELEC ou auprès des membres du CEN.

La présente Norme européenne existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN dans sa langue nationale et notifiée au Centre de Gestion du CEN-CENELEC, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants: Allemagne, Ancienne République yougoslave de Macédoine, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Serbie, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.



COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION
EUROPÄISCHES KOMITEE FÜR NORMUNG
EUROPEAN COMMITTEE FOR STANDARDIZATION

CEN-CENELEC Management Centre: Rue de la Science 23, B-1040 Bruxelles

Sommaire

	Page
Avant-propos européen	3
Introduction	5
1 Domaine d'application	6
2 Références normatives	6
3 Termes et définitions	7
4 Configuration du chariot	10
4.1 Généralités	10
4.2 Hauteur de la fourche et configuration de l'inclinaison du mât	10
4.3 Chariots à mât rétractable	11
5 Équipement d'essai	11
5.1 Mannequin d'essai	11
5.2 Équipement d'éclairage	13
6 Modes opératoires d'essai pour la visibilité directe	17
6.1 Généralités	17
6.2 Position de l'équipement d'éclairage	17
6.3 Trajectoires d'essai	17
6.4 Mode opératoire de mesurage	17
7 Modes opératoires d'essai pour la visibilité indirecte en utilisant un équipement auxiliaire	19
7.1 Généralités	19
7.2 Prescriptions pour l'utilisation de miroirs	19
7.3 Prescriptions pour l'utilisation de caméras et/ou de systèmes CCTV	19
8 Rapport d'essai	19
8.1 Critères d'acceptation	19
8.2 Contenu du rapport d'essai	20
8.3 Visibilité directe	21
8.4 Visibilité indirecte	21
9 Informations pour l'utilisation	21
Annexe A (informative) Exemple d'emplacements des trajectoires d'essai	22
Annexe B (informative) Exemple de synthèse de l'essai de visibilité - voir la partie pour la prescription du chariot spécifique	23
Bibliographie	24

Avant-propos européen

Le présent document (EN 16842-1:2018) a été élaboré par le Comité Technique CEN/TC 150 "Chariots industriels - Sécurité", dont le secrétariat est tenu par BSI.

Cette Norme européenne devra recevoir le statut de norme nationale, soit par publication d'un texte identique, soit par entérinement, au plus tard en novembre 2018, et toutes les normes nationales en contradiction devront être retirées au plus tard en novembre 2018.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. Le CEN et/ou le CENELEC ne saurait [sauraient] être tenu[s] pour responsable[s] de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence

L'EN 16842 comprend les parties suivantes, présentées sous le titre général "*Chariots de manutention automoteurs — Visibilité — Méthodes d'essai et vérification*" :

- *Partie 1 : Prescriptions générales ;*
- *Partie 2 : Chariots en porte-à-faux à conducteur assis et chariots tout-terrain à mât ayant une capacité jusqu'à 10 000 kg inclus ;*
- *Partie 3 : Chariots rétract ayant une capacité allant jusqu'à 10 000 kg inclus (en cours d'élaboration) ;*
- *Partie 4 : Chariots de manutention à portée variable ayant une capacité allant jusqu'à 10 000 kg inclus (en cours d'élaboration) ;*
- *Partie 5 : Chariots de manutention à portée variable ayant une capacité supérieure à 10 000 kg (en cours d'élaboration) ;*
- *Partie 6 : Chariots en porte-à-faux à conducteur assis et chariots tout-terrain à mât ayant une capacité supérieure à 10 000 kg (en cours d'élaboration) ;*
- *Partie 7 : Chariot porte-conteneur à portée variable et à mât (en cours d'élaboration) ;*
- *Partie 8 : Chariots en porte-à-faux à conducteur debout ayant une capacité jusqu'à 10 000 kg inclus (en cours d'élaboration) ;*
- *Partie 9 : Chariots préparateurs de commande, à prise latérale et frontale avec poste de conduite élevable.*

Il est prévu d'élaborer des parties complémentaires relatives aux machines suivantes :

- *Transpalette (à conducteur porté) ;*
- *Transporteur de charges ;*
- *Tracteur (chariot IND) ;*

- *Chariot à prise latérale d'un seul côté ;*
- *Chariot à fourche multidirectionnel ;*
- *Chariot élévateur articulé en porte-à-faux ;*
- *Chariots cavaliers élévateurs non gerbeurs (tels que définis dans l'ISO 5053-1:2015, 3.18) ;*
- *Chariots cavaliers élévateurs gerbeurs (tels que définis dans l'ISO 5053-1:2015, 3.19).*

Pour des machines spécifiques couvertes par d'autres parties de la présente norme, la présente Norme européenne est destinée à être utilisée conjointement avec les autres parties pertinentes de la série.

Selon le Règlement Intérieur du CEN-CENELEC les instituts de normalisation nationaux des pays suivants sont tenus de mettre cette Norme européenne en application : Allemagne, Ancienne République Yougoslave de Macédoine, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.

Introduction

Le présent document est une norme de type C tel que mentionné dans l'EN ISO 12100.

Ce document est pertinent, en particulier, pour les groupes de parties prenantes suivants représentant les acteurs du marché à l'égard de la sécurité des machines :

- fabricants de machines (petites, moyennes et grandes entreprises) ;
- organismes de santé et de sécurité (autorités réglementaires, organismes de prévention des risques professionnels, surveillance du marché, etc.)

D'autres peuvent être affectés par le niveau de sécurité des machines obtenu au moyen du document par les groupes de parties prenantes mentionnées ci-dessus :

- utilisateurs de machines/employeurs (petites, moyennes et grandes entreprises) ;
- utilisateurs de machines/employés (par exemple, syndicats, organisations pour les personnes ayant des besoins spéciaux) ;
- prestataires de services, par exemple, pour la maintenance (petites, moyennes et grandes entreprises) ;
- consommateurs (dans le cas de machines destinées à l'utilisation par les consommateurs).

Les groupes de parties prenantes mentionnés ci-dessus ont eu la possibilité de participer au processus d'élaboration de ce document.

Les machines concernées et l'étendue des phénomènes dangereux, situations dangereuses ou événements dangereux couverts sont indiquées dans le Domaine d'application du présent document.

Lorsque des dispositions de la présente norme de type C sont différentes de celles qui sont mentionnées dans des normes de type A ou de type B, les prescriptions de la présente norme de type C prennent le pas sur les prescriptions des autres normes, pour les machines qui ont été conçues et fabriquées suivant les prescriptions de la présente norme de type C.

1 Domaine d'application

La présente partie de la série EN 16842 donne les prescriptions d'essai communes pour les essais de visibilité relatifs aux chariots de manutention automoteurs et est destinée à être utilisée conjointement avec les EN 16842 parties 2 à 17.

La série EN 16842 spécifie les prescriptions et les modes opératoires relatifs à la visibilité tous azimuts des chariots de manutention automoteurs (ci-après désignés chariots) conformes à l'ISO 5053-1, à conducteur assis ou debout, sans charge et équipés de bras de fourche ou d'une plate-forme de chargement.

Les prescriptions spécifiques au chariot des EN 16842, parties 2 à 17, complètent ou modifient les articles correspondants de la présente partie de l'EN 16842-1 et fournissent les prescriptions appropriées au chariot spécifique.

Les prescriptions de l'essai de visibilité de la partie applicable de l'EN 16842 pour chaque type de chariot sont utilisées pour satisfaire aux prescriptions de visibilité de la série EN 16307.

La présente norme européenne ne s'applique pas aux :

- chariots de manutention tout-terrain à portée variable ou tout-terrain à mât embarqués sur porteur routier;
- chariots à poste de conduite élevable, lorsque que la position de conduite est élevée au-dessus de 500 mm;
- chariots tout-terrain à portée variable - relevant du domaine d'application de l'EN 15830 ;
- préparateurs de commande à poste de conduite au centre (conformes à l'ISO 5053-1:2015, 3.16) ;
- transpalettes à poste de conduite à l'extrémité (conformes à l'ISO 5053-1:2015, 3.15).

NOTE 1 Les chariots suivants en fonctionnement normal offrent une excellente visibilité sur 360° et ne feront donc pas partie de la présente série de normes :

- transpalettes à conducteur porté ;
- transpalettes à conducteur accompagnant.

NOTE 2 Pour les chariots équipés d'accessoires (par exemple, des pinces), voir l'Article 9 "Informations pour l'utilisation".

2 Références normatives

Les documents suivants, en tout ou partie, sont référencés de façon normative dans le présent document et sont indispensables à son application. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence s'applique (y compris les éventuels amendements).

EN ISO 3691-1:2015, *Chariots de manutention — Exigences de sécurité et vérification — Partie 1 : Chariots de manutention automoteurs, autres que les chariots sans conducteur, les chariots à portée variable et les chariots transporteurs de charges (ISO 3691-1:2011, y compris Cor 1:2013)*